AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AF-24

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-1 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Af-24.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-1 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-1 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AF-29

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-2 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Af-29.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-2 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-2 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AF-30

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-3 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Af-24.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-3 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-3 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AF-56

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-4 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Af-56.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-4 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-4 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AF-57

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-5 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Af-57.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-5 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-5 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AF-58

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-6 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Af-58.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-6 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-6 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AG-3

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-7 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ag-3.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-7 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-7 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE AG-27

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-8 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ag-27.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-8 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-8 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-120

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-9 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-120.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-9 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-9 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-123

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-10 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-123.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-10 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-10 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-125

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-11 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-125.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-11 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-11 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-130

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-12 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-130.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-12 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-12 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-149

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-13 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-149.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-13 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-13 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-210

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-14 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-210.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-14 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-14 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-212

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-15 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-212.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-15 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-15 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CE-109

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-16 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-109.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-16 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-16 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CM-127

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-17 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ce-127.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-379-17 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-17 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CM-128

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-18 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Cm-128.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-18 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-18 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE COM-121

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-19 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Com-121.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-19 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-19 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE COM-133

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-20 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Com-133.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-20 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-20 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE COM-140

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-21 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Com-140.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-21 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-21 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE COM-143

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-22 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Com-143.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-22 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-22 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CT-101

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-23 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ct-101

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-23 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-23 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE CT-207

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-24 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ct-207.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-24 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-24 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE EX-33

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-25 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ex-33.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-25 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-25 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IC-132

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-26 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ic-132.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-26 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-26 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-4

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-27 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-4.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-27 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-27 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-15

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-28 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-15.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-28 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-28 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-102

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-29 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-102.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-29 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-29 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-103

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-30 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-103.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-30 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-30 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-114

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-31 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-114.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-31 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-31 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-115

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-32 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-115.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-32 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-32 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-118

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-33 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-118.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-33 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-33 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-119

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-34 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-119.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-34 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-34 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-134

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-35 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-134.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-35 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-35 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IN-204

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-36 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone In-204.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-36 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-36 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE IX-138

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-37 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Ix-138.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-37 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-37 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-5

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-38 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-5.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-38 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-38 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-20

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-39 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-20.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-39 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-39 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-23

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-40 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-23.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-40 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-40 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-41 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-25

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-41 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-25.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-41 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-41 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-32

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-42 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-32.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-42 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-42 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-42

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-43 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-42.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-43 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-43 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-56

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-44 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-56.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-44 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-44 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-116

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-45 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-116.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-45 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-45 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-203

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-46 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-203.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-46 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-46 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-209

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-47 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-209.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-47 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-47 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PA-213

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-48 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pa-213.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-48 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-48 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PF-13

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-49 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pf-13.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-49 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-49 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION À COURT SÉJOUR D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LA ZONE PF-104

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-379-50 modifiant le règlement 2002-56 relatif au zonage afin d'interdire la location à court séjour d'une résidence principale dans la zone Pf-104.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité auwww.municipalite.labelle.qc.ca

Le règlement numéro 2022-379-50 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 mars, date de la tenue du registre.

Le règlement numéro 2022-379-50 est entré en vigueur le 17 mars 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE, LE 24 MARS 2023

Claire Coulombe
Greffière-trésorière